

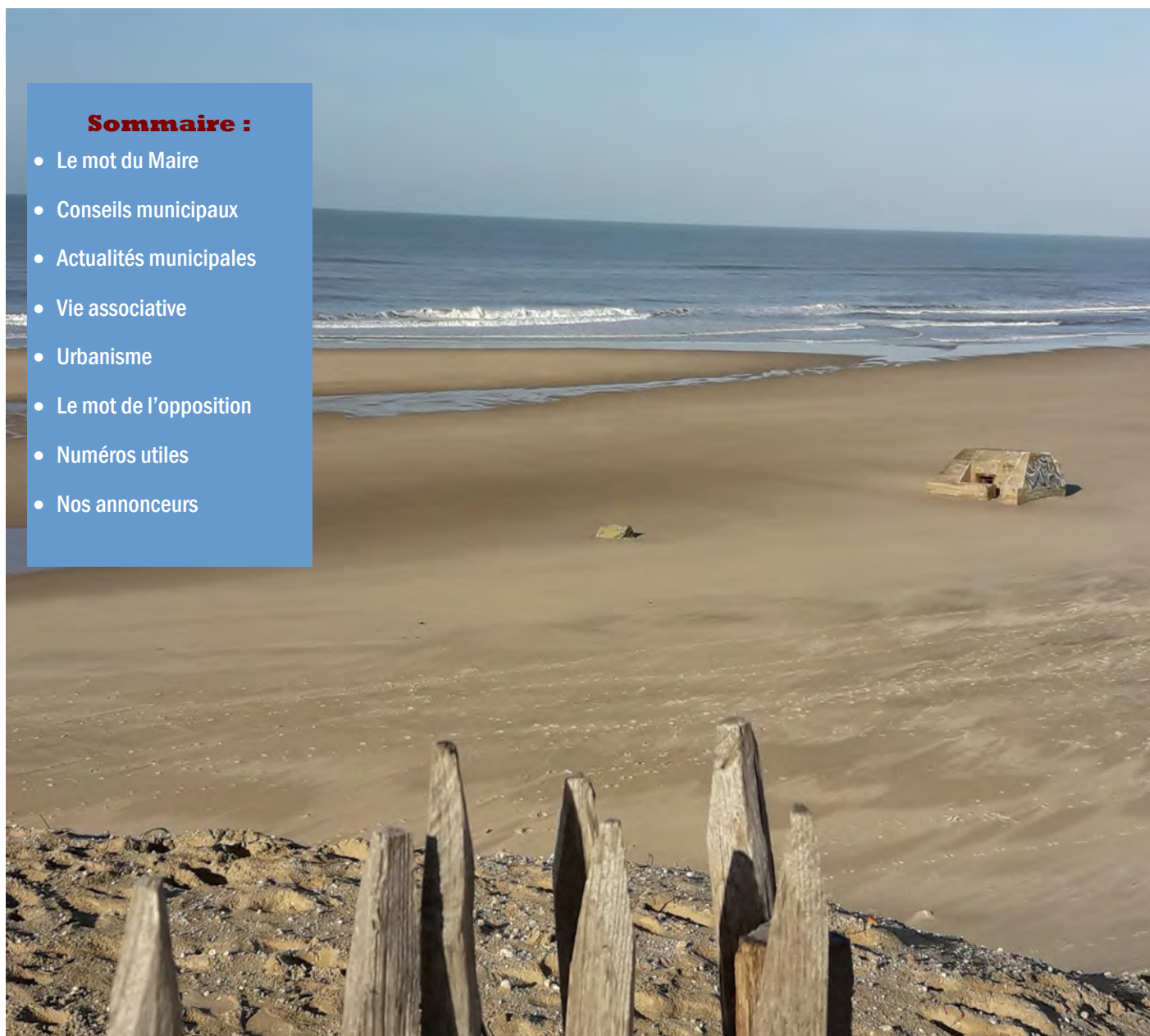
Janvier 2021

N° 105

Le Petit Naujacais

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Actualités municipales
- Vie associative
- Urbanisme
- Le mot de l'opposition
- Numéros utiles
- Nos annonceurs



AGENDA

Nettoyage forêt le 28 février
Rendez-vous à 9h30 devant la Mairie

Bulletin Municipal trimestriel

LE MOT DU MAIRE

Naujacaïses, Naujacaïs,

2020 restera définitivement marquée comme une année particulière et compliquée.

Vous vous en doutez bien, en ce début d'année il n'est pas possible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux et nous le regrettons sincèrement.

Nous espérons toutes et tous que 2021 soit une année pleine d'espoir : Espoir de vivre comme avant, espoir de convivialité, d'échange, de partage.....mais ce début d'année nous confirme que le virus est toujours présent et qu'il convient encore et toujours de se préserver et de préserver autrui.

Avant de penser au lendemain ayons déjà une première pensée pour tous ceux qui ont été touchés par ce phénomène pandémique.

Après une prise de fonction pour le moins singulière, nous nous sommes adaptés à cette situation préoccupante, nous avons pris la mesure de notre tâche et nous avons procédé à un état des lieux.

Cet état des lieux nous a conduits dans l'urgence à prendre des premières mesures de régularisations administratives et juridiques.

Malgré une situation financière difficile nous allons engager les investissements nécessaires concernant notre adduction d'eau, le site du Pin sec et son camping, l'entretien des bâtiments dont la salle des fêtes, l'entretien des voies de communication et des fossés...

Dans notre démarche collective, nous avons déjà sollicité certains d'entre vous ainsi que le conseil municipal des enfants. Nous allons poursuivre cette démarche et dès que nous le pourrons, nous vous solliciterons plus largement.

Notre commune a besoin de toutes ses forces vives pour construire le Naujac-sur Mer de demain.

Malgré les circonstances, en mon nom personnel, au nom du Conseil Municipal, au nom du Conseil Municipal des Enfants, nous vous souhaitons une belle et bonne année 2021.

Yves BARREAU
Maire de Naujac-sur-Mer

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu conseil municipal du 23 novembre 2020

Renouvellement du contrat d'assurance pour la couverture des risques incapacités du personnel. **Unanimité.**

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le nettoyage manuel de la plage. **Unanimité.**

Approbation du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable (2019). **Unanimité.**

*Tarifs camping 2021 : **Unanimité.***

L'ensemble des tarifs de 2020 est maintenu pour 2021 à l'exception de la tarification pour les chiens qui passe de 9 € à 4 €.

Les tarifs groupes restent inchangés.

Tarifs commerces du Pin Sec pour la saison 2021 : tarifs maintenus à 5 000 € / chalet

Alimentation et restaurant haut de plage : 7 000 € chacun.

Le Paradou (si location) 10 000 €.

Tarifs de la commune :

Seuls les tarifs relatifs à la location de la salle des fêtes et chauffage sont augmentés de 10€.

Création d'emplois saisonniers camping : **Unanimité.**

Seront recrutés : 1 directeur (e) camping, 2 hôtesse d'accueil, 2 agents d'entretien technique et 6 agents d'entretien (ménage).

Dates d'ouverture du camping : **Unanimité.**

Groupes du 22 mai 2021 au 26 septembre 2021.

Familles du 12 juin 2021 au 12 septembre 2021.

Dates de surveillance de la plage du 1^{er} juillet 2021 au 31 Août 2021. **Unanimité.**

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par le SIEM pour la maintenance des foyers lumineux de la commune. **Unanimité.**

ACTUALITÉS MUNICIPALES

ADDUCTION D'EAU DE LA COMMUNE

Une absence de réaction et d'anticipation pour le moins surprenante

Depuis 2008, il a été régulièrement rappelé à la commune que notre seule ressource en eau était le forage du Baron et qu'il fallait une mise aux normes du réseau d'adduction d'eau potable au regard de la sécurité incendie.

En 2009, il était proposé la création d'un nouveau forage d'eau potable à St Isidore suite à la problématique de l'alimentation qui portait sur les points suivants :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau,
- Limiter les risques de mauvaise qualité bactériologique sur les secteurs éloignés du Bourg,
- Couvrir les besoins des secteurs de St-Isidore et du Pin-Sec au regard de la forte évolution de la population prévue.

Pour rappel la population est passée de - 800 habitants en 2008 à presque 1100 en 2020 et le nombre de compteurs est passé de 576 à 647.

Après diverses études et plans de financement (recherches de subventions, emprunts envisagés et certains réalisés, surtaxe de l'eau votée pour assumer une partie de remboursement de l'emprunt, bureau d'études retenu et payé, entreprise FORADOUR retenue par la commission d'appel d'offres.....), les analyses ont été déclarées conformes et le forage pouvait être réalisé. Il était même prévu d'affecter le produit de la vente des terrains du « Parc de Naujac » à ce forage. Le montant des travaux était estimé à plus de 700 000 € et les travaux devaient commencer en 2014.

Par courrier du 15 juillet 2015, Monsieur le Préfet et la commission locale de l'eau imposent à la commune d'effectuer un diagnostic de notre réseau d'eau potable avant la fin 2016.

La municipalité de l'époque n'ayant donné aucune suite à cette injonction, pourtant essentielle pour les habitants de la commune, la Commission Locale de l'eau (CLE) rappelle à la commune ses obligations, en notant que ce diagnostic devait définir le programme d'actions pour diminuer les fuites et répondre à l'obligation fixée par le Décret du 27 janvier 2012.

Hors, contre toute attente, la municipalité décide l'abandon du projet de forage malgré les frais engagés, le feu vert des analyses, les emprunts contractés et la mise en place de la surtaxe de l'eau. Malgré la nécessité de se doter d'un complément d'approvisionnement et d'une remise à niveau du réseau !!!, les raisons de cet abandon n'ont jamais été clairement expliquées.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Pour au bout de huit ans aboutir à une décision aussi surprenante et réalisée en dépit du bon sens

En 2016, l'Agence Régionale de Santé informe la commune de l'obligation d'analyses et de travaux sur le forage du Baron. Une coupure d'eau de plusieurs jours étant inévitable, la commune a été dans l'obligation de trouver une solution. Mais au lieu de repartir sur le projet de forage indiqué précédemment, la municipalité fait le choix d'une solution soit disant moins onéreuse, qui consiste en la création d'une bache de rétention de 400 m³ à St-Isidore pour un coût de 674 000€ HT. Pour rappel, le forage permettant une autonomie était estimé à 700 000 € HT !!!

Au final, cette construction, positionnée au mauvais endroit à St-Isidore, dépassera 750 000 € et à ce jour de janvier 2021, il manque un débitmètre en entrée, installation pourtant indispensable pour percevoir des subventions et qu'il faut maintenant réaliser. Il est à noter que le Département et l'Agence de l'eau auraient pu accompagner financièrement le diagnostic et la sectorisation à hauteur de 80%.

Après avoir repoussé ce diagnostic pour des raisons inconnues, celui-ci a finalement été initié en 2018 pour des restitutions en 3 phases en 2019 et 2020.

Phase 1 : Audit de l'état actuel du système (AEP) Analyse Eau Potable.

Recueil et analyse des données – mise à jour des plans – bilan patrimonial des ouvrages – bilan quantitatif et qualitatif des ressources.

Phase 2 : Campagne de mesures et modélisation informatique du réseau

Campagne de mesures – constitution du modèle et calage – simulations hydrauliques (situations actuelles et futures)

Phase 3 : Plans d'actions (technique et financier à 10 ans).

Propositions de scénarios – hiérarchisation et programmation des travaux – impact sur le prix de l'eau.

Un secret bien gardé

Ce diagnostic, que la municipalité précédente s'est bien gardée de dévoiler en début d'année 2020, et que nous avons découvert fin Mai 2020 a été conduit par le Département de la Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Agence Régionale de Santé, le cabinet AmEau Ingénierie, la SMEGREG Nappes Profondes de Gironde, SUEZ titulaire de la délégation de service public et le cabinet SAFEGE, nous amène à l'analyse suivante :

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Qualité de l'eau :

Il est conseillé à la commune de procéder à des analyses de la teneur en « chlorure de vinyle monomère » au robinet chez l'habitant, sur des canalisations potentiellement à risque soit 28 km (40% du linéaire du réseau) Coût 1 190 € HT.

Sécurisation de la ressource :

Le seul forage de la commune (Baron) a perdu 20% de sa capacité et le volume annuel autorisé a connu des dépassements ces dernières années (situation actuelle +1 594m³ an, situation future + 26 367m³ an). Pour rappel en 2019, 25 000m³ d'eau de consommation se sont évaporés dans la nature.

Il est préconisé de réaliser un diagnostic du forage et une étude d'interprétation des résultats. Coût 22 000 € HT.

Afin de pallier aux dépassements actuels et à venir, il est fortement préconisé de procéder à un nouveau forage pour un coût de 20 000 € HT en étude et de 275 000 € HT pour le forage proprement dit. Il est recommandé de réaliser ce forage à proximité du réservoir de Saint-Isidore qui servirait également de surpresseur. Le coût d'une éventuelle déferrisation se situerait à 275 000 € HT.

Sécurité sanitaire :

Le plan Vigipirate conseille fortement la mise en place d'alarme anti-intrusion sur le château d'eau, le forage du baron et le réservoir de St Isidore (coût 7 500 € HT).

L'Agence Régionale de Santé incite à une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques par la mise en place d'un plan de gestion de sécurité sanitaire des Eaux. (coût 20 000 € HT)

Renouvellement du réseau :

L'étude de ce réseau très ancien fait ressortir : 4% du linéaire comme préoccupant, 8% sensible et 47% moyen.

Le remplacement des 4% de réseau préoccupant considéré comme urgent est évalué à 606 000 € HT.

Les préconisations issues du diagnostic représentent donc un coût total de travaux de 1 200 000 €.

Il est temps de prendre enfin les mesures qui incombent à une municipalité responsable



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Les essais enfin menés en novembre 2020 sur la bâche de St-Isidore, ont montré des baisses de pression significatives au niveau du Bourg et de divers hameaux. L'ouverture de la bouche à incendie du Bourg a aussi démontré que la défense incendie ne pouvait pas être assurée dans ce quartier en cas de dysfonctionnement du forage.

Afin d'assurer

- un bon fonctionnement de l'adduction d'eau pour tous,
- une bonne qualité d'eau,
- et la défense incendie,

la situation actuelle telle qu'elle nous a été "légée" impose donc de suivre les préconisations issues du diagnostic.

Devant cette situation incontournable dans le cadre de l'intérêt général, la municipalité doit maintenant assurer le financement de ces opérations par la recherche de subventions (DETR, Conseil Départemental et éventuellement Agence de l'eau), le recours à l'emprunt, et une inévitable évolution du prix de l'eau. La situation actuelle du budget de l'eau déjà contraint par des emprunts pour la bâche de St Isidore ne permet pas d'autofinancement.

Cet article a pour objet d'informer chacun de la situation exacte de notre réseau d'eau, de son budget, et des préalables au développement maîtrisé de l'urbanisation. Compte tenu de son importance, une réunion publique sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

Le coût du changement du réseau sur la RD 3 dans le cadre du recalibrage de cet axe routier (Lesparre-Hourtin) vient s'ajouter à la facture du budget eau mais cela fera l'objet d'un article ultérieur.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



**Que 2021 vous apporte à tous bonheur, santé ,
joies familiales et réussite dans vos projets les plus chers.
Et sur une note très positive, nous souhaitons que**

le club MARCH'ÉVASION

**puisse en 2021 pratiquer son activité : la marche ;
librement et assidument.**

**Que cette année qui se profile à l'horizon
soit pleine de joie, de rencontres, et d'échanges,
et beaucoup plus agréable à vivre que la précédente.**

**Si vous voulez marcher dans la joie et la bonne humeur,
découvrir des chemins autour de Naujac et ces alentours.**

**Nous vous proposons 2 sorties par semaine de 8 km env,
le mardi après midi et le vendredi matin.**

Venez nous rejoindre: 06 75 20 67 89

<http://www.marchevasion.com>

Continuez d'être prudents, et prenez bien soin de vous



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

SOLIDARITÉ ET GÉNÉROSITÉ POUR LES CHATS DE NAUJAC



L'année 2020 se termine bien à Naujac pour Les Matous vagabonds et les chats aidés par cette association grâce à l'engagement de la mairie et d'habitants au grand cœur.

D'abord la belle histoire de Rajah, cette jolie petite chatte rousse, qui est maintenant bien au chaud dans sa famille adoptive.

Le jeudi 3 décembre, c'était un malheureux chaton qui traversait la route devant une voiture puis se réfugiait dans une buse devant le camping de La Rochade.

Heureusement, la conductrice de la voiture était Béatrice, adhérente des Matous, et employée à la Mairie de Naujac. Tout a alors été mis en œuvre pour le sauver, d'autant plus qu'il y avait la tempête et que l'eau montait dans le fossé ! Les employés municipaux ont facilité l'accès à la buse. Laure, Présidente des Matous est venue poser une trappe. Béatrice et Sylvie (habitante de Naujac et famille d'accueil) se sont relayées jusqu'à tard dans la nuit. Enfin Florian (fils de Béatrice) a pris le relais le lendemain pour annoncer la bonne nouvelle de la capture. Béatrice devient dans la foulée, sa famille d'accueil, puis finalement elle craque et l'adopte !

Ensuite l'histoire de Prada, devenu Georgio dans sa famille adoptive. Un chat, beau et en bon état physique était nourri depuis des mois par une famille du lotissement de Groussac. Malheureusement, il attaquait le chat de la maison, qui vivait un enfer. Après contrôle par l'association les Matous vagabonds, ce chat, ni identifié, ni castré, était attrapé puis proposé à l'adoption. Depuis il coule des jours paisibles dans une famille de Carcans, où il apprécie le canapé et les câlins qui lui sont prodigués.

Enfin, la très belle histoire de la générosité d'Angélique Pinto, d'Angel Institut, qui a fait le Père Noël (la Mère Noël ?). Avec l'aide de nombreux commerçants, elle a organisé une tombola au profit de nos poilus et récolté 450 €. Ce cadeau est inespéré en cette année difficile. Malgré le confinement, le travail en faveur des chats et chatons a été très soutenu et coûteux. Un grand merci pour cette initiative !

Pour obtenir des informations et/ou pour apporter tout soutien à l'association :

Contact : 06 77 24 96 60 / 06 78 78 42 23

Facebook : Les Matous vagabonds 33990

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

TAÏCHI QIGONG RELAXATION A NAUJAC SUR MER

Chers toutes et tous, en premier lieu bien sûr vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année 2021, que prioritairement la santé reste au rendez-vous pour vous et celles et ceux qui vous sont chers. Prenez bien soin de vous comme proposé par les instances et demeurez donc vigilants.

La Covid19 a totalement bouleversé nos vies, y compris vous l'avez remarqué quant aux activités praticables en dehors de chez soi.

En cette saison sportive 2020/2021, jusque là, nous n'avons eu que peu de temps durant lequel nous pûmes pratiquer en salle, devant nous conformer aux directives, mais merci Dame Nature quand la météo était souriante nous avons proposé des cours en plein air pour le plus grand ravissement de nos Elèves Séniors... Nous espérons de tout cœur pouvoir assez vite reprendre nos activités, souvenons-nous que le mouvement est l'essence de la Vie.

L'intérêt du Taïchi Chuan et du Qigong pour de nombreux types de patients a été reconnu en 2013 par l'Académie de Médecine. La pratique consiste en des exercices naturellement adaptables à la capacité des personnes. Les mouvements sont non violent et toujours effectués le souffle dans le mouvement et le mouvement dans le souffle.

Nous voulons être optimistes et vous dire à bientôt de vous revoir ou de faire connaissance. Pour plus de renseignements : 0975 652 954 et <https://naujac-taichi-qigong-selfdefense.jimdofree.com/>

Bien cordialement, vos professeurs Paul & Pascal



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez découvrir les nouveautés !

Rappel des horaires d'ouverture

Vendredi de 15h30 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00

PÊLE MÊLE

Une APA-S s'installe au pôle santé de Naujac L'Activité Physique l'allié de notre santé plus que jamais !



« Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente ; je m'appelle Méga Fret, j'ai 25ans. Passionnée par l'activité physique, l'humain et la santé j'ai décidé depuis juin dernier d'allier mes passions en me lançant à mon compte. Je suis donc Enseignante en Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) sur la commune de Naujac-sur-mer et plus globalement dans le médoc. J'ai eu l'opportunité de travailler au Québec pays précurseur de ce domaine, et j'ai eu quelques expériences ici en France dans le milieu associatif.

> Mais vous allez me dire, qu'est ce que l'APA-S ?

Brièvement, l'APA-S est un domaine d'intervention lié directement à la santé et au bien-être. J'interviens auprès de personnes dont les

aptitudes physiques, psychologiques et/ou conditions sociales réduisent leur niveau d'activité et leur participation sociale. L'Enseignant APA propose des situations motrices d'enseignement dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation et à la sécurité du pratiquant, dans un objectif de réadaptation, d'éducation, de prévention et/ou d'insertion sociale. En se basant toujours sur le plaisir de la pratique.

Ce qu'il faut retenir c'est que le cœur du métier d'APA est **d'optimiser les capacités des bénéficiaires dans un but de maintien et/ou d'amélioration de l'autonomie.**

Être enseignant en APA c'est aussi créer, avec les patients, une relation différente de celle de soignant/soigné. Nous n'avons pas de blouse blanche, juste un jogging et des baskets, nous proposons le plus possible des activités ludiques afin de passer un bon moment même si nous travaillons intensément.

> Pour qui ?

Personnes en situation de handicap moteur ou mental, en perte d'autonomie (vieillesse, prévention des chutes, perte d'équilibre, sarcopénie...), touchées par des maladies chroniques (sclérose en plaques, cancer...), des maladies cardiaques, des maux de dos, des troubles moteurs, mais également personnes souhaitant un reconditionnement à l'effort, personnes diabétiques ou encore personnes en situation d'obésité ou de surpoids....

Aujourd'hui on le sait, bouger c'est la santé ! Les bienfaits du mouvement sur la santé sont nombreux.

Mes prises en charges s'effectuent aussi bien à domicile, qu'en extérieur, ou très bientôt dans le pôle santé. En effet, nous sommes en train de créer une belle salle de réadaptation afin de vous y accueillir dès janvier 2021 ! Ce sera la première salle de ce type en médoc, un tout nouveau concept ! Je travaille et continuerai de travailler en complémentarité directe avec le Docteur Gaëlle Agboton Sentenac ainsi que les autres professionnels de santé du pôle, tous investis pour une prise en charge optimale des patients. C'est avec un réel plaisir que je m'installe ici pour répondre au mieux aux besoins de chacun. Je suis persuadée que l'activité physique adaptée à chacun est l'allié de votre santé. Je vous encourage, pour votre santé, à bouger un maximum. Si vous ne savez pas comment, je me ferai un plaisir de vous accompagner dans votre objectif personnel. Comme je le dis toujours, à chacun ses défis, ses capacités et ses besoins ! Retrouvez moi sur facebook : « Még'APA pour ta santé » ou sur mon site internet : <https://meganefret.wixsite.com/website> pour plus d'informations. N'hésitez pas à m'écrire ou m'appeler je serai ravie de vous répondre et de vous renseigner.

Faites un méga pas pour votre santé : Bougez ! »

PÊLE MÊLE



La stèle des aviateurs a été installée au Pin Sec sur emprise ONF sans autorisation. Le 9 novembre 2020, il nous a été adressé pour régularisation, une convention d'occupation pour la période du 1 mars 2009 au 31 décembre 2029. En raison de la nature de l'occupation, cette convention est gratuite mais les frais de dossiers se sont élevés à 240€.



FIBRES D'ELFES S'INSTALLE SUR NAUJAC

Un élevage de chèvres Angora s'est installé dans notre village, il y a quelques mois.

Fibres D'elfes produit du mohair. Sous forme de fils mis pelote pour assouvir votre plaisir créatif, ou des articles prêts à porter confectionnés par leurs soins.

Des kits de création sont également disponibles, pour passer à l'action dès réception.

Venez leur rendre visite au 1 bis route de la brousse.

Vous pouvez aussi écrire à delphine@fibresdelfes.com ou appeler au 06 83 06 20 90

La commune a été sollicitée par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde), en vue de l'éventuelle installation d'ombrières (toitures photovoltaïques) sur les parkings du Pin-Sec. Un rapide tour de table lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2020, a montré une grande réticence à ce type de projet qui pourrait dénaturer le site naturel du Pin Sec.

PÊLE MÊLE



Le Conseil Municipal des Enfants s'est déroulé le 9 novembre 2020.

Ont été élu : Maire, Sémy MAZUEL, 1^{ère} adjointe, Élise LOPEZ, 2^{ème} adjointe, Romy VANGREVENINGE, Conseillers Municipaux Élise ARNAUD, Pauline MAU et Sacha FRIES.



La 1^{ère} sortie du Conseil Municipal des enfants a été le dépôt de gerbes au monument aux morts pour le 11 Novembre.

Le 1^{er} Conseil Municipal s'est déroulé le 25 novembre 2020 dans la salle du conseil en présence de : Yves BARREAU, Chantal PARISE et Angélique ARNAUD.

Le programme électoral des six élus a été repris point par point et une réponse a été apportée à chaque proposition.

La limitation de vitesse au Bourg est maintenant effective, les propositions de passages piétons ont été retenus et sont en cours de réalisation. Ils ont donné leur avis sur le lieu d'implantation du futur jardin d'enfants qui est apparu tout à fait cohérent et ils n'ont surtout pas oublié des bancs pour les parents. Ils souhaitent s'engager et motiver parents et camarades pour le nettoyage des chemins et de la plage. Diverses autres suggestions ont été retenues et seront rapidement réalisées.

ACTION SOCIALE

Nous avons rencontré les partenaires sociaux suivants :



- SOS Emploi sur Lesparre : une association d'insertion par l'emploi. Elle permet de créer de l'emploi aux chômeurs longue durée et place ces derniers au service des collectivités et des particuliers (espaces verts, restauration, BTP, voirie, centres de vacances).

- AAPAM qui intervient chez une vingtaine de Naujacais pour l'aide au ménage, l'aide au handicap. Cette association sur Lesparre propose aussi des ateliers (informatique, prévention chute...).

- Association ENVOLS sur Lesparre tient l'épicerie solidaire pour les foyers ayant un reste à vivre de 150€ (après avoir payer les charges fixes). Elle accueille une permanence CAF, elle propose une aide administrative, des ateliers cuisine et des sorties ouvert à tous moyennant une cotisation annuelle de 10€.

- l'ASEPT financée par toutes les Caisses de retraite propose gratuitement de nombreux ateliers aux plus de 55 ans : bienvenue à la retraite, yoga du rire (qui a lieu en ce moment à Naujac), mémoire, vitalité, bien vieillir, forme équilibre, bien-être, numériques... . Les personnes doivent s'inscrire à un cycle de plusieurs séances. Les communes mettent gratuitement à disposition la salle.

Vous êtes parents de jeunes enfants, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), service de la communauté de communes, Médoc Atlantique vous permet de trouver une assistante maternelle et vous aide dans vos démarches. Contact : Florence CLUZEAU-BON au 05.56.73.49.24

*Ces différentes rencontres nous permettent de répondre aux attentes des personnes.
(un questionnaire pour évaluer vos besoins est disponible en Mairie, sur simple demande)*

Colis de fin d'année :

Le repas des aînés est annulé en raison du risque COVID19.

Auparavant, les colis étaient offerts au plus de 70 ans ne venant pas au repas. Cette année exceptionnellement un colis a été offert aux 65 ans et plus avant Noël.

FAITS DIVERS

En fin d'année, pendant la période de tempête, averses et froid, des naujacais ont pu croiser un pèlerin âgé de 72 ans et son âne bâté tirant une petite carriole. Epuisé, il s'est arrêté à Naujac, le long de la route des lacs, en dormant sous une toile de tente et une nuit sous l'abri bus. Il remercie la mairie et les personnes qui l'ont soutenu et lui ont permis d'accéder à un hébergement en camping. Nous lui souhaitons de bien arriver jusqu'à Saint Jacques de Compostelle.





Merci aux enfants de l'école, à MARCH'EVASION, l'ACCA, le Football club, le Souffle du vent et aux particuliers qui a permis à ce jour une participation de 430 €.

Nous avons parcouru 225 kilomètres à pieds (pas de cyclistes à ce jour), nous pouvons encore en faire plus.

Vous avez jusqu'au 15 février pour faire monter cette cagnotte.



En raison des mesures sanitaires, le Noël des enfants s'est déroulé dans l'enceinte de l'école et à l'extérieur.

Goûter et petits présents étaient au rendez-vous



URBANISME

Rappel des règles d'urbanisme



Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.). Pour les extensions, ce maximum de 20 m² est porté à 40 m² en zone urbaine couverte par un plan local **d'urbanisme** (PLU)
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou des matériaux (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter sur internet le

CERFA 51434*08 NOTICE EXPLICATIVE

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
 - les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 5 m² surface plancher ou emprise au sol,
 - les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
 - les petites éoliennes,
 - les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m
- Les clôtures



Les travaux qui ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles du PLU de la commune de Naujac sur Mer

PAROLE DE L'OPPOSITION

« La vérité si je mens » !!! Mise au point de l'opposition.

Quelle curieuse façon de M. Le Maire de s'approprier la fin du dossier Parc Résidentiel et de Loisirs (PRL) de la Société PLP. Nous le citons: « j'ai mis fin au projet du parc résidentiel et de loisirs » (article du Sud-Ouest le 30/11/2020).

Pour rappel, ce projet prévoyait la construction de 109 chalets sur notre commune sur une parcelle forestière communale de 11 ha.

Le journaliste commet l'erreur de croire les déclarations de M. Le Maire sans vérifications auprès du promoteur ni même de l'opposition !!!

En effet, nous, l'opposition, avons pris nos renseignements auprès du gérant de PLP qui nous a communiqué les faits suivants:

A l'issue d'une réunion avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en Février 2020 à la cité administrative de Bordeaux, celui-ci avait déjà pris la décision d'abandonner le projet de Naujac-sur-Mer.

Lors de cette réunion, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) précisait qu'elle s'opposerait au défrichement de ces terrains. Ceux-ci ont bénéficié d'une subvention pour la replantation d'arbres suite à la tempête dévastatrice de 1999(défrichement impossible pendant 30 ans environ).

Ce n'est donc pas la seule volonté de M. Le Maire qui met fin à ce projet...mais le retrait personnel et réfléchi de la société PLP et de l'investisseur lui-même aux vues des difficultés locales rencontrées.

Par cette annonce au journal Sud-Ouest M. Le Maire aura au moins séduit les anti-PRL et certains « irréductibles » Naujacais!!

Par contre la société PLP, nous informe que ce projet va être repris par une commune plus dynamique voisine de Naujac. Nous lui souhaitons bonne chance pour la réalisation du projet.

Nous tenons à la disposition des Naujacais les documents transmis par PLP. Nous préférons la transparence et la vérité.

Meilleurs vœux

Après une année 2020 très compliquée pour tous,

C'est en continuant à respecter les gestes barrières et en venant enfin à bout de ce virus que nous tenons la recette d'une bonne année 2021,

Beaucoup de sourire,
Un brin de folie,
Des amis en veux-tu, en voilà
Du rire et des larmes...de joie !
D'excellents repas en famille
Et surtout la santé et du bonheur à l'état pur !

Très bonne année 2021!

Les Elus de « Naujac Notre Village » sont à votre écoute.

Contact Johnny Caron : johnnycaron33@gmail.com

Séverine Bouchereau-Boisson : bouchereauseverine@orange.fr

RÉPONSE A « PAROLE DE L'OPPOSITION »

Dans le numéro précédent, les élus d'opposition font état « d'un incident à déplorer » lors du conseil municipal du 31 août 2020. Les élus d'opposition n'étaient pas assis « l'un à côté de l'autre » et « monsieur le Maire a refusé ». Il indique que les élus d'opposition ont des droits mais que le passage de la loi à la pratique n'est parfois pas évident.

Monsieur le Maire a effectivement refusé le déplacement des deux élus d'opposition car le conseil municipal avait débuté. Au conseil suivant ces deux élus d'opposition étaient enfin côte à côte. Il est précisé que lors de la mandature précédente, monsieur CARON (auditeur) ne s'est jamais offusqué des droits de l'opposition qui elle était séparée pendant la durée du mandat.

Nota : l'article ci-dessus « la vérité si je mens » fera bien entendu l'objet d'une réponse lors du prochain numéro.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

SERVICE URBANISME

Accueil du public sur RDV uniquement :

Lundi 9h/12h

Mardi 14h/16h

Jeudi 14h/16h

SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le vendredi de 15h30 à 17h30

Le samedi de 10h00 à 12h00

Contact : 07.50.97.48.87

AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 11h, 10h le samedi

RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

PÔLE SANTÉ NAUJAC

MEDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle : 05.56.09.22.89

CABINET INFIMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

APA-S

Mme FRET Mégane : 06.20.57.13.73

Clinique Mutualiste de Lesparre :
05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse lesparre :
05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :
05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent:
05.56.09.12.52

Taxi Ambulance CELENA:
06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire de Naujac :
09.54.39.74.40

Déchèterie de lesparre :
05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :
05.56.73.46.70

Pompiers : 18

NOS ANNONCEURS

Tel : 05 56 73 00 58
Portable : 06 26 78 08 46



RESTAURANT
BAR DE L'UNION

Ouvert tous les midis *
Les week end et en saison ouvert midi et soir
*** Fermé le lundi**



SARL BOATS-CARS SERVICES

PORTABLE : 06 10 40 73 67

MAIL : BOATSCARS@ORANGE.FR

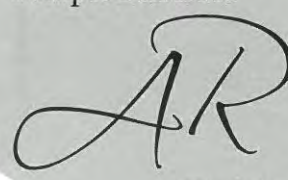
9 RUE DES CAPUCINES 33990 NAUJAC SUR MER

FACEBOOK : BOATS-CARS SERVICES

SIRET : 842 731 242 RCS BORDEAUX



Pompes Funèbres



Alain Robert

28, cours du Mal de Lattre de Tassigny
33340 LESPARRÉ-MÉDOC
Tél. : 05 56 73 40 61

6, route d'Avensan
33480 CASTELNAU DE MÉDOC
Tél. : 05 56 58 14 76



Menuiserie aluminium - PVC
Vérandas
Miroiterie, vitrages isolants
Stores et toiles
Portails aluminium
Volets roulants, battants
et rideaux métalliques
Remplacement de casses

ALUMINIER
TECHNAL
FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

Ets SOMIREY
distributeur peintures SIKKENS

sikkens

atelier et magasin :
6, rue A.-Lafittau - BP 19
33341 Lesparre-Médoc Cédex
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87
somirey@wanadoo.fr
www.somirey.com



**CATHY
STYLE**

création coiffure mixte
0556412705

ENTRETIEN
ESPACES VERTS
NAUJAC SERVICES
BRICOLAGE, TERRASSE, ETC
07 70 38 52 65

LE PETIT NAUJACAIS

Bulletin d'information
de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression

Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

Yves BARREAU

Rédacteur en chef

Chantal PARISE

Equipe rédactionnelle

Virginie CAUSSEQUE, Joël MORAND,

Raymonde SCHLAUDER